



Politique sur les frais d'inscription et les modalités de remboursement

Code :	POL-30	La présente politique doit faire l'objet d'une révision annuelle.
Date d'approbation par le Conseil d'administration :	20 / 09 / 2022	
Date d'entrée en vigueur :	20 / 09 / 2022	
Modifiée le :		
Publique / Privée	Publique	
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Manuel de l'administrateur <input type="checkbox"/> Membres <input type="checkbox"/> Adhérents <input type="checkbox"/> _____ <input type="checkbox"/> _____ <input type="checkbox"/> _____	

1. PRÉAMBULE

Patinage Québec a élaboré une politique sur les frais d'inscription aux différents programmes et activités et a établi les modalités de paiement en ligne et de remboursement.

Les frais d'adhésion des clubs et des écoles de patinage, des adhérents et des entraîneurs professionnels sont présentés dans les politiques nationales de Patinage Canada.

2. FRAIS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

Dans le cadre des activités de Patinage Québec, plusieurs activités et programmes sont offerts et les frais d'inscription sont déterminés annuellement afin d'atteindre l'équilibre budgétaire. Les taxes applicables doivent être ajoutées aux différents frais d'inscription.

2.1. COMPÉTITIONS

2.1.1. COMPÉTITIONS RÉGIONALES ET INTERRÉGIONALES

Patinage Québec sanctionne toutes les compétitions ayant lieu dans la province de Québec. En ce qui a trait aux compétitions régionales et interrégionales, les membres doivent faire une demande de sanction selon les dispositions prévues à la politique 21 sur l'émission des sanctions de compétitions au Québec. La politique définit les coûts de sanction et les pénalités applicables.

2.1.2. COMPÉTITIONS PROVINCIALES

Patinage Québec organise 7 à 8 compétitions provinciales chaque année et des frais d'inscription sont exigés pour chacune des inscriptions selon la discipline et la catégorie. Pour les inscriptions reçues dans les 7 jours après la date limite d'inscription, des frais de 50 \$ par programme s'ajoutent pour les inscriptions tardives.

Compétitions de qualifications

Championnats de sous-section Québec – Patinage Canada et Championnats de la section Québec – Patinage Canada

Discipline	1 programme	2 programmes
Simple	160 \$	255 \$
Couple (par partenaire)	95 \$	150 \$
Danse (par partenaire)	95 \$	150 \$
Patinage synchronisé (par équipe)		225 \$
(par patineur)		25 \$

Compétitions provinciales

Championnats québécois d'été; Souvenir Georges-Éthier, Jeux de la Participation et Championnats de patinage STAR de la section Québec

Discipline	1 programme	2 programmes
Simple	160 \$	230 \$
Couple (par partenaire)	85 \$	135 \$
Danse (par partenaire)	85 \$	150 \$
Patinage synchronisé (par équipe)	300 \$	225 \$
(par patineur)	0 \$	25 \$



Lors des compétitions provinciales, Patinage Québec offre également la possibilité d'acheter des vidéos et charge une pénalité pour les patineurs n'ayant pas fourni leurs contenus de programme dans les délais.

	Vidéo	Contenu de programme
1^{er} programme	30 \$	10 \$
Programmes subséquents	15 \$ par programme	10 \$ par programme

Pour les frais d'admission aux compétitions provinciales, le comité organisateur local doit exiger les frais d'admission fixés par Patinage Québec pour l'entrée sur le site de la compétition. Les frais d'admission pour l'ensemble des patinoires sont les suivants :

	Par jour	Passeport 3 jours	Passeport 4 jours
12 ans et plus	10 \$	25 \$	30 \$
5 à 11 ans	5 \$	N/A	N/A
Moins de 5 ans	Gratuit		

L'admission sur le site de la compétition sera sans frais pour les personnes suivantes :

- Les participants, les officiels, les personnes désignés ainsi que les bénévoles actifs lors de la compétition. Si le laissez-passer est perdu, des frais de 15 \$ sont exigés pour son remplacement;
- Les présidents de région et le personnel de Patinage Québec ainsi que leur conjoint;
- Les membres du Temple de la renommée de Patinage Québec et leur conjoint;
- Les membres du conseil d'administration de Patinage Québec et leur conjoint;
- Les entraîneurs du Québec, membres en règle de Patinage Canada, sous présentation de leur carte de membre de Patinage Québec;
- Les officiels du Québec, membres en règle de Patinage Canada.

2.2. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES PATINEURS ET DES ÉQUIPES DE PATINAGE SYNCHRONISÉ

Patinage Québec offre un programme de développement des patineurs et des équipes de patinage synchronisé dont les activités s'échelonnent annuellement. Les patineurs et les équipes sont sélectionnés selon des critères préétablis pour chacune des équipes.

	Simple	Couple	Danse
Excellence	Gratuit	Gratuit	Gratuit
A	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Next gen	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Recrue	n/a	n/a	n/a
B	425 \$	300 \$	300 \$
C	300 \$	200 \$	200 \$
D	250 \$	175 \$	175 \$

Patinage synchronisé	
International	500 \$
National	300 \$

2.3. ÉQUIPE DU QUÉBEC

Patinage Québec organise une Équipe du Québec pour les patineurs qui se qualifient lors des championnats de section dans les différentes catégories et disciplines. Grâce en autres au programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE), les patineurs en simple, en couple et en danse bénéficient d'un frais d'inscription avantageux à l'Équipe du Québec qui comprend leur hébergement, les frais de transport ainsi que les frais d'encadrement.

Depuis la saison 2022-2023, les équipes de patinage synchronisé se sont jointes à l'Équipe du Québec. Étant donné que cette discipline n'est pas reconnue dans le cadre du PSDE, le frais d'inscription correspondent aux frais d'hébergement des patineurs. Les frais de déplacement sont sous la responsabilité des équipes.

Simple	Couple Par patineur	Danse Par patineur	Patinage synchronisé
Pré-Novice	475 \$		N/A
Novice	700 \$		Coût à déterminer par Patinage Canada
Junior	700 \$		Coût à déterminer par Patinage Canada
Senior	700 \$*		Coût à déterminer par Patinage Canada

**Les membres de l'Équipe nationale ne paient pas les frais d'inscription à l'Équipe du Québec.*

Dans le cadre de l'Équipe du Québec, Patinage Québec collecte les frais d'inscription aux compétitions nationales au nom de Patinage Canada. Les frais collectés sont transmis à Patinage Canada pour la participation des athlètes et des équipes québécois.

2.4. DÉVELOPPEMENT ET FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Dans le cadre du programme national de certification des entraîneurs (PNCE), Patinage Québec offre des formations aux entraîneurs afin qu'ils obtiennent leur certification dans les divers niveaux.

Formation technique	Virtuelle	Présentielle
Entraîneur Patinage Intensif Plus		320 \$
Entraîneur Patinage Plus		480 \$
Entraîneur régional		480 \$
Entraîneur provincial	200 \$ par module	
Entraîneur national	200 \$	
Évaluation d'entraîneur évaluateur - habiletés		70 \$

Patinage Québec offre également un programme d'accompagnement pour les entraîneurs provinciaux et le frais d'inscription annuels sont de 225 \$.

Pour les autres activités de développement des entraîneurs, le frais d'inscription sont déterminés afin d'atteindre l'équilibre budgétaire pour l'activité.

2.5. DÉVELOPPEMENT ET FORMATION DES OFFICIELS

Patinage Québec offre des formations aux officiels dans toutes les disciplines pour les juges, les officiels techniques et les spécialistes de données afin de permettre aux officiels d'obtenir les promotions requises pour officier les compétitions au Québec.

Formation	Simple	Couple	Danse	Patinage synchronisé
Juge – STAR 1 à 4			200 \$	
Juge	350 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Arbitre	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
Officiel technique – spécialiste technique ou contrôleur technique	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$
Officiel technique – 2 ^e rôle	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Évaluateur			250 \$	
Représentant technique			100 \$	
Spécialiste de données niveau 1			200 \$	
Spécialiste de données en chef			100 \$	
Spécialiste de données informatiques			100 \$	

Pour tous les officiels ayant une promotion de niveau national, il n'y a pas de frais d'inscription aux formations dans une autre discipline.

Pour les autres activités de développement des officiels, aucuns frais d'inscription n'est exigé aux officiels.

2.6. AUTRES ACTIVITÉS

2.6.1. CONGRÈS ANNUEL

Patinage Québec organise chaque année un congrès annuel où les participants doivent s'inscrire pour différentes activités.

	Prix par activité
Ateliers*	35 \$
Dîner-conférence	50 \$
Gala de reconnaissance	100 \$

**Les ateliers sont offerts gracieusement au détenteur d'une carte annuelle des entraîneurs valide.*

D'autres activités sociales peuvent être offertes et le frais d'inscription sont déterminés afin d'atteindre l'équilibre budgétaire pour l'activité.

2.6.2. ACTIVITÉS POUR LES PATINEURS

Patinage Québec organise plusieurs activités pour les patineurs au centre national de performance de Patinage Canada. Les frais d'inscription exigés sont alors de 25 \$ par participant.

D'autres activités sociales peuvent être offertes et le frais d'inscription sont déterminés afin d'atteindre l'équilibre budgétaire pour l'activité.

2.6.3. COMMANDITES

Patinage Québec peut solliciter des commandites financières ou en biens et services auprès d'entreprises compatibles avec la mission de l'organisme. Un plan de commandite est établi pour guider les contrats entre Patinage Québec et ses partenaires.

3. FRAIS DE CARTE ANNUELLE DES ENTRAÎNEURS

Patinage Québec a créé une carte annuelle pour les entraîneurs en règle afin de permettre l'accréditation aux compétitions régionales, interrégionales et provinciales ainsi que d'offrir des rabais et/ou des gratuités lors des activités de Patinage Québec. Cette carte est annuelle et doit être renouvelée en même temps que l'adhésion à Patinage Canada soit le 1^{er} septembre de chaque année.

Le coût annuel est de 30 \$ plus taxes applicables et la réimpression est gratuite pour la mise à jour des dates échues. La gratuité est offerte aux entraîneurs de niveau 4 et 5, aux employés et aux administrateurs de Patinage Québec, aux formateurs du programme national de certification des entraîneurs ainsi qu'aux entraîneurs et athlètes ayant participé à un championnat mondial Senior ou aux Olympiques.

4. PRIX DE LA MARCHANDISE

Patinage Québec vend également de la marchandise via sa boutique en ligne et son équipe du Québec. Les prix sont présentés taxes en sus. Les taxes applicables doivent être ajoutées aux différents prix de vente.

Le prix de vente des vêtements de l'Équipe du Québec est établi selon le coût de fabrication :

	Prix de vente
Manteau d'hiver	196 \$
Veste sans manches	119 \$
Veste	71 \$
Camisole	39 \$
Chandail à manches longues	65 \$
Legging / pantalon	55 \$

En ce qui a trait à la boutique en ligne, les items sont vendus afin de dégager une marge bénéficiaire de 40 %. Lorsqu'un produit est retiré du marché, un rabais peut être offert afin d'écouler les derniers items à la boutique et la marge bénéficiaire peut alors être de 0 %.

5. MODALITÉS DE PAIEMENT VIA LA PLATE-FORME SPORT N ROLL

Les modes de paiement acceptés sur la plate-forme sport n roll sont par carte de crédit (Visa ou Mastercard) et par débit direct. Si vous payez en ligne, la mention "NBX – Patinage Québec" paraîtra sur votre relevé de carte de crédit. Tous frais liés à un refus de paiement ou à une annulation vous seront facturés par Patinage Québec.

Des frais de service de 1% (min.1\$, max.10\$) seront ajoutés à votre facture ainsi que des frais d'administration de 2.5%.

6. ANNULATION

Lorsqu'une activité est annulée par Patinage Québec, les frais d'inscription, de service et d'administration sont remboursés au complet.

Tout défaut de paiement entraîne l'annulation de la participation aux activités ou le retrait du privilège octroyé.

7. REMBOURSEMENT

Toute demande de remboursement doit être faite par écrit à l'employé responsable.

Pour les remboursements effectués avant la date limite d'inscription, Patinage Québec remboursera les frais d'inscription, mais conservera les frais de services et d'administration.

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription pour les activités ponctuelles.

Pour les programmes annuels, les remboursements effectués après la date limite se feront au prorata des activités prévues réalisées et des frais de 5 % seront retenus ainsi que les frais de services et d'administration.

Les remboursements de marchandise peuvent être faits dans les 14 jours suivant l'achat si l'item n'a pas été utilisé.

8. RESPONSABILITÉ

L'application de cette politique est sous la responsabilité des employés selon les activités. Le suivi et la révision de cette politique sont sous la responsabilité de comité d'audit.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique sur les frais d'inscription et les modalités de remboursement de PATINAGE QUÉBEC entrait en vigueur le 1^{er} avril 2022. Et bien qu'elle puisse être modifiée par écrit de temps à autre, elle fait l'objet d'une révision annuelle.